

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 818

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 7

Rétablir les 6° et 7° de l'alinéa 13 dans la rédaction suivante :

« 6° Au 1 de l'article 206, les références : « des 6° et 6° bis » sont remplacés par la référence : « du 6° » ;

« 7° Le 1 de l'article 207 est ainsi modifié :

« a) Au cinquième alinéa du 4° , la référence : « et au 6° bis » est supprimée ;

« b) Le 6° bis est abrogé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir l'abrogation d'une dépense fiscale qu'a supprimée le Sénat contre l'avis de sa commission des finances et du Gouvernement, en cohérence avec la position de l'Assemblée nationale en première lecture.